

# HONORAIRES DE L'AGENCE

(T.V.A. incluse)

## "VENTES"

Honoraires applicables au 01 AVRIL 2024

### REMUNERATION

		Pourcentage maximum appliqué sur le montant de la transaction				
		Locaux à usage d'habitation ou professionnel	Locaux à usage commercial ou industriel	Terrains à bâtir ou particuliers	Cessions de bail commercial	Locations vides Habitation
MONTANT DE LA TRANSACTION NET		MONTANTS				
Jusqu'à	80 000 €	10% TTC	10%	8%	10%	<u>PART BAILLEUR</u>
		Maximum	Maximum	Maximum	Maximum	et
Jusqu'à	150 000 €	7% TTC	sur	sur	sur	<u>PART LOCATAIRE : 8€/M<sup>2</sup></u>
Jusqu'à	250 000 €	6% TTC	le PRIX	le PRIX	le PRIX	<u>Maximum</u>
Jusqu'à	450 000 €	5% TTC	de	de	de	(honoraires de visite,
Au-dessus		4,5% TTC	VENTE	VENTE	VENTE	dossier, rédaction bail)
						et 3€ /M <sup>2</sup> Maximum
			honoraires minimum pour parcelles de terrains : 3	3 000 €		pour l'état des lieux

### CHARGE DE LA REMUNERATION

Conformément aux usages locaux, et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la charge de la partie indiquée ci-contre sauf exception

VENDEUR

Rédaction d'actes compris dans les prix mentionnés ci-dessus, (compromis de vente, baux, états des lieux, etc.)

Estimation écrite 150 € TTC à 2 500 € TTC maximum